

Décoder le Code : ce que signifie le nouveau Code de conduite pour votre entreprise

-Les Services aux commerçants TD disposent d'outils et d'informations visant à aider les commerçants à comprendre le nouveau Code de conduite du secteur des paiements-

Montréal, le 26 juillet 2010 - Le Code de conduite destiné à l'industrie canadienne des cartes de crédit et de débit, annoncé récemment, constitue un pas important vers une plus grande transparence de la tarification pour les commerçants. Puisque les Services aux commerçants TD ont participé activement au processus du gouvernement qui a mené à l'élaboration du Code de conduite, ils disposent d'informations et de conseils à offrir aux commerçants canadiens afin de les renseigner sur le nouveau Code et sur ce qu'il signifie pour leur entreprise. Bon nombre des dispositions du Code sont en conformité avec les pratiques actuelles des Services aux commerçants TD en matière de transparence et de choix.

« Non seulement le nouveau Code de conduite se fait attendre depuis longtemps, mais il est également tout à fait indiqué. Les commerçants méritent d'avoir davantage leur mot à dire sur le marché des paiements. Ils méritent également des relevés mensuels faciles à comprendre, ainsi que la possibilité de déterminer les options de paiement qu'ils accepteront, a déclaré Luc Brunet, directeur principal - initiatives stratégiques, Services aux commerçants TD. Voilà pourquoi les Services aux commerçants TD ont participé activement à la création du Code de conduite par le gouvernement. Le Code reflète tout simplement notre façon de faire des affaires. »

« Les Services aux commerçants TD se font un devoir d'aider tous les commerçants canadiens à comprendre le Code de conduite et ce qu'il signifie pour leur entreprise, a indiqué M. Brunet. À titre de seule institution financière canadienne qui émet des cartes de débit et de crédit, qui offre du financement d'entreprise aux commerçants, et qui exploite une société acquérante, nous voyons tous les aspects du secteur des paiements. L'esprit d'initiative de la Banque dans ce domaine fait que nous sommes

particulièrement qualifiés pour aider les commerçants à comprendre de quelle façon le Code de conduite touchera leur entreprise. »

Pourquoi le Code de conduite est-il nécessaire?

Dans le passé, le traitement des paiements représentait une cause de préoccupation pour les commerçants, en partie en raison de termes ambigus, d'un jargon déroutant, et de relevés difficiles à lire de certains acquéreurs et sociétés de traitement des paiements. Le Code de conduite a été élaboré, en partie, afin d'éliminer cette confusion et d'offrir plus de transparence aux commerçants.

« Nous sommes heureux de la transparence accrue de la tarification et de la facturation que les commerçants constateront à la suite de l'adoption du nouveau Code de conduite, a déclaré M. Brunet. Nous croyons également que la transparence devrait être accrue lorsque les commerçants écoutent l'argumentaire d'un acquéreur ou d'une société de traitement des paiements. Voilà pourquoi, dépassant la portée du Code, les Services aux commerçants TD offriront aux commerçants la possibilité de mettre fin à leur contrat dans un délai de 30 jours s'ils ne sont pas convaincus que l'argumentaire qu'ils ont entendu vaut bien les frais qu'ils paient. Nous croyons qu'il s'agit là d'une norme que tous les réseaux de cartes de paiement devraient respecter. »

Quel est l'objectif du Code de conduite?

Le Code vise à montrer l'engagement de l'industrie des paiements à :

- veiller à ce que les commerçants soient pleinement informés des coûts associés à l'acceptation de paiements par carte de crédit et de débit, ce qui leur permet de prévoir raisonnablement les coûts mensuels relatifs à l'acceptation de tels paiements;
- accorder aux commerçants une marge de manœuvre accrue en matière de tarification afin d'encourager leurs clients à choisir l'option de paiement la moins coûteuse;
- permettre aux commerçants de choisir librement les options de paiement qu'ils accepteront (ou n'accepteront pas).

« Le Code tente de donner aux commerçants une image claire des frais qu'ils paient pour les opérations que nous, et d'autres membres de l'industrie des paiements, traitons en leur nom, a indiqué M. Brunet. Cette transparence constitue le fondement de notre façon de faire des affaires au sein des Services aux commerçants TD. »

En partie à cause de cet engagement à l'égard de la transparence, un sondage Ipsos Reid mené auprès de plus de 500 entreprises pour le compte des Services aux commerçants TD entre septembre et novembre 2009 a permis de constater que près de huit commerçants sur dix (78 %) qui utilisent les Services aux commerçants TD comme principal acquéreur indiquent être très satisfaits de TD, ce qui devance la moyenne du marché de 7 sur 10.

Au sujet des Services aux commerçants TD

Les Services aux commerçants TD, qui font partie de La Banque Toronto-Dominion, sont un fournisseur de solutions de paiement détenu et exploité au Canada. Ils forment une entreprise de confiance établie dans le secteur des solutions de paiement depuis plus de 30 ans. Pour obtenir plus de renseignements sur les solutions destinées aux entreprises qui sont offertes par les Services aux commerçants TD, visitez votre succursale locale ou allez à l'adresse suivante :

<http://www.tdcanadatrust.com/francais/merchant/>

Au sujet du Groupe Financier Banque TD

En 2010, le Groupe Financier Banque TD (GFBTD) célèbre le 150^e anniversaire de sa présence au Québec. Depuis l'ouverture de sa première succursale au Québec en 1860, il a su développer une riche tradition de services à la clientèle confortables et son engagement au sein de la collectivité. Aujourd'hui, la présence du GFBTD au Québec se traduit notamment par plus de 4 000 employés et de 125 bureaux et points de service, et des investissements considérables dans les programmes communautaires.

La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont désignées collectivement par l'appellation « Groupe Financier Banque TD ». Le Groupe Financier Banque TD est la sixième banque en importance en Amérique du Nord d'après le nombre de succursales et il offre ses services à plus de 18 millions de clients regroupés dans quatre secteurs fondamentaux exerçant leurs activités dans plusieurs centres financiers clés partout dans le monde : les services bancaires personnels et commerciaux au Canada, offerts notamment par TD Canada Trust et TD Assurance; la gestion de patrimoine, incluant les activités de TD Waterhouse et un investissement dans TD Ameritrade; les services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis offerts notamment par TD Bank, la banque américaine la plus pratique, ainsi que les services bancaires de gros, fournis entre autres par Valeurs Mobilières TD. De plus, le Groupe Financier Banque TD se classe parmi les plus grands prestataires de services financiers en ligne du monde, puisqu'il compte plus de 6 millions de clients qui font des affaires par voie électronique. Au 30 avril 2010, le Groupe Financier Banque TD possédait des actifs de 574 milliards de dollars canadiens. La Banque Toronto-Dominion est inscrite sous le symbole « TD » aux Bourses de Toronto et de New York.

- 30 -

Renseignements

:

Karen Lafleur
Groupe Financier Banque TD
514-850-2832
karen.lafleur@tdassurance.com

Mathieu Beaudoin
Morin Relations Publiques
514-289-8688, poste 225
mathieu@morinrp.com